



VAL-DE-BRIEY
DIRECTION DE L'URBANISME

ARRÊTÉ D'ANNULATION DE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE

Délivré par le maire au nom de la commune

Arrêté Municipal n°2023-URBA-312

Du 13 septembre 2023

Nomenclature ACTES 2.2

 DP0540992300001ANNUL01	 1 1 0 0 0 0 0 1 6 0 1 1
Dossier : DP 054099 23 00001 Réf. interne : DP 054099 23 00001ANNUL01 Déposé le : 12/09/2023 <u>Nature des travaux</u> : CREATION D'UNE TERRASSE SURELEVÉE ET MODIFICATION DES OUVERTURES <u>Adresse des travaux</u> : 3 CHE DE LA CROIX GARANT BRIEY 54150 VAL-DE-BRIEY <u>Références cadastrales</u> : ZA 52	<u>Demandeur</u> : MONSIEUR FRANCO DA SILVA DIOGO 3 CHEMIN CROIX LA PATE LIEU-DIT BRIEY 54150 VAL DE BRIEY

Le Maire de VAL DE BRIEY

VU la déclaration préalable délivrée le 10 janvier 2023 à M. FANCO DA SIVLA Diogo demeurant 3 chemin de la Croix Garant - BRIEY à VAL DE BRIEY (54150) et enregistré par la mairie sous le n° DP 054 099 23 00001 pour :

- La création d'une terrasse surélevée et de la modification des ouvertures,
- D'un bien situé 3 chemin de la Croix Garant - BRIEY à 54150 VAL DE BRIEY,
- Parcelle cadastrée section ZA n° 52,

VU la demande de retrait présentée par M. FRANCO DA SILCA Diogo titulaire de l'autorisation, en date du 12 septembre 2023 et enregistrée par la commune de VAL DE BRIEY le 12 septembre 2023,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

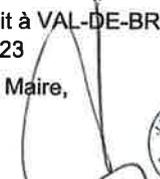
VU les délibération du Conseil Municipal de MANCE en date du 03 octobre 2016, de MANCIEULLES en date du 25 novembre 2016 et de BRIEY en date du 28 novembre 2016 relatives à la part communale de la taxe d'aménagement,

VU la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle relative à la part départementale de la taxe d'aménagement,

CONSIDÉRANT que les travaux n'ont pas démarré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La demande de DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE est annulée.

Date d'affichage de l'avis de dépôt : 12 septembre 2023	Fait à VAL-DE-BRIEY, le 13 septembre 2023 Le Maire,  François DIETSCH 
--	---